

ABONNEMENT.

SAUMUR :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;

A PARIS,
chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 32 ;

A EWIG,
Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 40 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
chez MM. HAVAS-LAFITTE et Co,
Place de la Bourse, 9.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

1^{er} Décembre 1879.

Chronique générale.

La démarche faite par la gauche républicaine auprès des ministres, afin d'obtenir d'eux une plus grande énergie dans l'épuration du personnel de leur département respectif, ressemble plutôt à une injonction qu'à une supplique. C'est, du moins, le caractère que nous paraissent avoir les communications faites par M. Bernard Lavergne à ses collègues.

Les ministres l'ont ainsi compris ; aussi nous promet-on très-prochainement un mouvement assez considérable dans le personnel des préfectures. D'après les on-dit, M. Belhouard, préfet de l'Aube, est nommé préfet de l'Hérault, en remplacement de M. Cazelles, nommé directeur des prisons ; M. Mahias, préfet des Côtes-du-Nord, va dans le Cher, et M. Labordère, préfet du Cher, va dans les Côtes-du-Nord. M. Jules André, préfet de la Charente, va dans l'Aube ; M. Laurens, préfet de la Creuse, va dans l'Ar-dèche.

Deux préfets seront choisis parmi les quatre fonctionnaires suivants : MM. Dedebat, secrétaire-général des Bouches-du-Rhône ; Robert, sous-préfet de Compiègne ; Berniquet, sous-préfet de Pontoise, et Reboul, sous-préfet de Béziers.

L'Union républicaine a décidé qu'il y avait lieu d'interpeller le gouvernement sur la politique générale, et notamment sur le maintien de fonctionnaires hostiles à la République.

Elle a conclu à l'inopportunité d'une nouvelle proposition d'amnistie plénière.

L'extrême gauche s'est également réunie. Les bureaux des quatre groupes de gau-

che se sont assemblés pour statuer collectivement sur les résolutions prises isolément par chaque groupe.

A la séance tenue vendredi par le conseil général de la Seine, M. Hérol a lu, — M. Andrieux était absent, — un décret annulant comme illégale la délibération par laquelle l'assemblée départementale avait adopté un ordre du jour de blâme contre le préfet de police.

Le conseil général a accepté en silence cette notification dont il a donné acte. Ce n'est point, cependant, le cas d'appliquer le proverbe : *Qui ne dit mot consent.*

M. Benjamin Raspail a déposé sur le bureau du conseil général une proposition pour inviter M. le préfet de la Seine à remplacer les noms de Saints ou de Saintes, inscrits au-dessus des portes des salles de service et des réfectoires, dans les hôpitaux et hospices, par les noms de chirurgiens et de médecins célèbres.

Cette proposition a été renvoyée à la 7^e commission, et elle sera prise en considération, vu son caractère anticlérical, et, dès lors, digne des sympathies radicales et opportunistes.

On pourra remplacer le nom de Saint-Vincent-de-Paul par celui de M. Raspail père : ce sera dire au peuple que les fortunes auxquelles il contribue doivent lui inspirer un souvenir plus reconnaissant que les bienfaits de la charité qui se dépouille pour soulager la misère avec un héroïsme inconnu des républicains.

On annonce la présentation prochaine d'un projet de loi relatif au timbre des polices d'assurances. Ce projet, qui a pour but de soumettre à un abonnement régulier non-seulement les polices d'assurances à prime fixe, mais aussi les assurances mutuelles, stipule que le droit de timbre établi par les

lois en vigueur sera acquitté par les sociétés, compagnies et tous autres assureurs contre l'incendie et sur la vie, selon le mode réglé par l'article 37 de la loi du 5 juin 1850.

La taxe annuelle sera fixée (décime compris) à 4 centimes par mille francs du total des sommes assurées pour les assurances à prime fixe, et à 3 centimes pour les assurances mutuelles ; tous les risques agricoles seront exemptés.

Le scandale des récentes nominations judiciaires produit le plus vif émoi dans les départements. On voit des magistrats qui ne doivent leur avancement qu'à des arrêts rendus contre la presse conservatrice : ces magistrats passent sur le dos de juges qui siègent depuis dix à quinze ans.

Des avocats, sans aucune notoriété, passent dans les rangs de la magistrature assise ou debout, uniquement pour avoir publié de médiocres brochures en faveur de questions anti-sociales ou anti-religieuses.

Quelle considération peut obtenir une pareille magistrature !

D'après certaines confidences d'officiers, la correspondance Saint-Chéron croit savoir que les poursuites motivées par le banquet de Challans deviennent un embarras cruel pour le ministère.

On voudrait les abandonner complètement, et l'on n'ose pas.

M. Mahias, préfet des Côtes-du-Nord, vient d'épurer la commission des hospices et celle du bureau de bienfaisance de tout élément clérical et conservateur. Nous ne pensons pas que le service des pauvres ait à s'en féliciter.

On n'a pu encore rendre compte des travaux ou réunions des commissions, par cette excellente raison qu'il y a très-peu de députés de retour, que les commissions sont toutes incomplètes et que les locaux qui leur sont affectés sont encore envahis, au Sénat et à la Chambre, par les tapissiers et les peintres.

Les radicaux annoncent, dans leurs

conciliabules, que la lutte contre les opportunistes et la majorité ne s'engagera sérieusement que dans la seconde quinzaine de janvier ; ils déclarent vouloir obliger la Chambre à se dissoudre, ou ils la chasseront.

Malgré toutes les notes rassurantes des officieux, la situation parlementaire inquiète beaucoup l'Elysée.

On est frappé du désarroi qui règne dans tous les groupes et expose le cabinet à toutes les surprises.

« Quand le bâtiment va, tout va. » C'est l'opinion de M. Nadaud, ex-maçon, aujourd'hui député. M. Nadaud a essayé de prouver à la Chambre, le jour de la rentrée, que nous sommes entrés depuis longtemps dans l'ère de prospérité promise par la République, et il a été chaudement applaudi par la gauche.

Nous ne doutons pas que les industriels, les commerçants, les cultivateurs et les ouvriers ne joignent leurs applaudissements à ceux des bourgeois satisfaits de la majorité républicaine.

D'après les indiscretions de certains protestants qui reçoivent les confidences habituelles de M. Waddington, si un débat parlementaire devait s'engager sur l'incident Gent, il aurait pour l'ex-député de Vaucluse des conséquences assez désagréables. La Chambre serait notamment saisie des résultats d'une enquête faite en commun par M. M. Le Royer et Gresley, et qui serait accablante pour M. Gent.

Le président du conseil — qui s'est toujours opposé à la nomination de l'ex-gouverneur de la Martinique — ne désire pas, dit-on, être appelé à la tribune ; mais si on l'oblige à y monter, il dira tout et videra complètement son dossier.

Vous verrez que tout cela s'arrangera en famille. Les républicains n'ont pas intérêt à s'expliquer devant le grand public.

Nous lisons dans l'Ordre :

« Le Figaro, cédant à des préoccupations

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'AUTOMNE D'UNE FEMME

(Suite.)

En ce moment, les yeux superbes dans le blanc visage devaient détailler à plaisir les disgrâces physiques et matérielles de sa personne, toutes... depuis les cheveux bouclés changés en algues marines, jusqu'au gilet du bon faiseur, suppléant à la redingote absente, qui, déformée par l'immersion, pleurait en gouttes pressées sur le cailloutis du chemin !

Fuir ?... ce n'était pas possible. Pierrette pesait plus lourdement que jamais sur le bras qu'elle n'abandonnait pas. Une nouvelle mésaventure l'attendait pourtant.

Pierrette avait levé la tête aussi et souri d'un air charmé.

— Ah ! mademoiselle Emmeline !... je ne vous espérais pas au jardin par ce soleil ! exclama-t-elle joyeusement.

Les jambes du malheureux garçon s'incrémentèrent sur le sol et eurent le loisir d'y élargir des gouttières.

— Que vous est-il arrivé, Pierrette ? demanda la voix vibrante et musicale de celle qu'on venait d'appeler « mademoiselle Emmeline. »

— Je suis tombée dans le fleuve !...

— Ah ! Seigneur !... tombée ?...

— Monsieur m'en a retirée... Je vous en prie, mon enfant, allez vite... vite, dites à la mère de n'avoir pas peur... nous pourrions la saisir en arrivant.

— Je cours !

On entendit un bruit de feuilles froissées et de pas légers dans le jardinet, derrière le petit mur, au-dessus de la tête inclinée de Robert.

Pierrette le tirait doucement.

— Venez, monsieur, vous allez vous reposer enfin !

Se reposer !... Cette brave femme ne sentait donc pas que le ridicule de sa situation venait d'empirer de cent pour cent ? En dépêchant cette jeune fille inconnue vers la maisonnette qui paraissait destinée à lui offrir un abri, Pierrette ne devenait donc pas davantage qu'elle l'en bannissait absolument ?

Eh non ! la sœur de Rovelou n'imaginait point ces susceptibilités raffinées d'homme du monde, qu'un instinct infailible venait d'avertir qu'une vraie femme du monde comme lui se trouvait sur son passage.

Brusquement, il prit son parti.

— Écoutez, mademoiselle Pierrette, dit-il d'un ton ferme, très-poli toutefois. Je n'entrerai pas dans la maison de votre mère dans l'état où me voici. Le premier recoin du hameau sera préférable pour l'indispensable brin de toilette que j'entends faire. Je vous quitte ici.

— Mais, monsieur, voilà la maison.

— Ah ! voilà la maison ! répéta le jeune homme en fixant un regard épouvanté sur une demeure, moitié rocher, moitié bâtisse, que le coude du petit mur venait de mettre à découvert.

Le danger était trop prochain pour parlementer encore. D'un mouvement qu'il s'efforçait d'adoucir, il se délivra du poids de Pierrette, parfaitement capable maintenant d'aller seule jusqu'au point désigné, et rétrogradant vivement :

— Vous me reverrez dans peu de minutes, déclara-t-il avec un geste d'amical adieu.

Elle demeura toute surprise sur le chemin.

Au bout de cent pas, il vit une maison creusée tout ouverte, comme pour lui offrir asile. Pas d'enfants, une femme qui cousait ; sur une table, près de l'entrée, une cuvette, deux rasoirs, une glace fêlée, fièrement dressée dans un cadre de bois.

Il avait eu la bonne fortune d'échouer chez le barbier des Accroches.

En voyant entrer un client assez inattendu, puis que l'on était à peine au milieu de la semaine, et

dans un bizarre équipage, la femme du barbier se leva pleine d'empressement.

— Qu'y a-t-il pour votre service, monsieur ? se hâta-t-elle de demander avec une politesse qui sentait le séjour de la ville.

Robert, d'un regard expressif, lui montra le pitoyable état de toute sa personne et compléta cette pantomime par une courte explication :

— Je suis tombé à l'eau, j'ai besoin de me sécher, de m'habiller, de me coiffer ; donnez-moi une chambre, un grenier, un coin quelconque, mais je ne peux pas rester un instant de plus dans ce costume de naufragé.

La femme du barbier était intelligente ; elle vit aussitôt à quelle catégorie de clients appartenait son voyageur. Jamais peut-être le rasoir de son mari n'en avait accommodé un semblable ; mais elle n'était point capable de se troubler pour cela, ayant appris jadis, à Bordeaux, les belles manières et l'ingéniosité.

— Nous n'avons pas de chambre... libre absolument, fit-elle, mais en un tour de main je vais arranger la nôtre pour que vous puissiez vous y trouver aussi bien, Monsieur, que dans une auberge... s'il y en avait une ici ; seulement il n'y en a pas du tout.

D'un pas vif, elle courut ouvrir une porte étroite qui donnait accès dans une sorte de fosse sombre et béante.

dont il ne nous sied pas de rechercher le mobile, publiée un article plus qu'étrange dans lequel ce journal, qui cherche trop souvent le succès dans des nouvelles à sensation et dans des indiscrétions supposées, a essayé d'engager M^r le prince Napoléon, S. A. I. la princesse Clotilde et un prince de l'Eglise.

» Avons-nous besoin de dire et de répéter que ces faits sont faux et ces récits absolument imaginaires ?

» Nous appelons loyalement l'attention de nos confrères sur les abus d'un procédé qui ne tendrait à rien moins qu'à enlever toute autorité à la presse politique.

» Ces déclarations doivent nous dispenser de relever, de corriger ou de démentir les appréciations de toutes sortes que nous lisons, depuis quelques jours, dans les journaux appartenant aux opinions les plus diverses. »

Le Gaulois dit de son côté :

» Divers journaux, sous prétexte d'informations, imaginent chaque jour de prétendues conversations que le prince Napoléon aurait eues avec un ami, un reporter ou de hauts dignitaires.

» Nous pouvons affirmer que ces « informations » sont absolument inexacts dans le fond et dans la forme.

» Le prince n'a vu aucun des hommes éminents avec lesquels on affirme qu'il s'est entretenu.

» Il n'a fait connaître à personne ses sentiments sur telle ou telle des questions que le Sénat et la Chambre des députés vont avoir à discuter. »

L'Union fait à cette occasion les réflexions suivantes :

« Nous avons raison de relever, hier, le caractère burlesque de la démarche prêté au prince Jérôme ; mais nous devons ajouter que ce caractère ne nuisait pas à sa vraisemblance.

» L'Ordre et le Gaulois nient le récit du Figaro, et nous leur en donnons acte ; mais quand on se souvient de la conclusion de l'incident antérieur auquel fut mêlé M. A. Vitu, il est bon de n'accueillir les démentis qu'avec autant de réserve que les articles qui les ont provoqués.

» Il ressort de la note ci-dessus que le prince Jérôme n'a pas l'espoir de se rapprocher de la princesse Clotilde, qui tient à vivre loin du César déclassé. Il serait encore établi que le prince Jérôme n'aurait eu aucune entrevue avec Son Em. le cardinal Bonnehose.

» Nous en féliciterions M^r l'archevêque de Rouen. »

L'Association de l'Industrie française s'est réunie en assemblée générale à Paris, la semaine dernière, et a pris les résolutions suivantes :

« Considérant que la crise industrielle et commerciale, déjà si intense depuis plusieurs années, a pris des proportions encore plus grandes pendant les dix premiers mois de 1879, ce qui met en péril les salaires de

nos ouvriers et l'existence même de nos principales industries ;

» Que, dès la fin d'octobre dernier, l'excédant de nos achats sur nos ventes à l'étranger était, en dix mois, de 1,124,976,000 francs ;

» Qu'un tel chiffre n'avait jamais été atteint et qu'il se produit avec une récolte de 82,152,282 hectolitres de froment, alors qu'il ne fut, en 1846-47, avec 60,696,968 hectolitres, que de 236,000,000 de fr. ; en 1864, avec 75,446,287 hectolitres, que de 546,000,000 ; en 1874, malgré les malheurs de la guerre et une récolte de 69 millions 276,449 hectolitres, que de 694 millions de fr. ;

» Qu'en conséquence on invoquerait en vain les mauvaises récoltes pour justifier un état de choses dont le régime économique est responsable en très-grande partie ;

» Considérant, d'autre part, que le mouvement de nos ports provoqué par l'accroissement des importations profite exclusivement à la marine étrangère, qui, sur 8 millions 995,442 tonnes, en a transporté 6 millions 444,314 depuis le commencement de 1879 ;

» Que notre marine marchande se meurt et que nos ateliers de constructions navales voient leur échapper même les commandes des compagnies de navigation subventionnées par l'Etat ;

» Considérant, en outre, qu'à l'exception de deux ou trois puissances, tous les Etats de l'Europe ont relevé contre nous leurs tarifs douaniers, de même que les Etats-Unis d'Amérique, les colonies anglaises, l'Inde, l'Australie, le Canada ;

» Vu la réorganisation du conseil supérieur du commerce, de l'agriculture et de l'industrie, dans un sens libre-échangiste ;

» L'Association de l'Industrie française renouvelle et confirme ses précédentes résolutions, notamment en ce qui concerne le relèvement de tarifs douaniers reconnus indispensables dans l'enquête de la Chambre des députés ;

» Elle émet énergiquement le vœu que la discussion du tarif général des douanes et celle de la loi sur la marine marchande soient abordées aussitôt que le travail des commissions sera prêt ;

» Elle approuve les démarches faites par son comité en vue de protester contre la composition actuelle du conseil supérieur du commerce, de l'agriculture et de l'industrie, et de réclamer que ce conseil soit nommé à l'élection par un collège composé de délégués des chambres de commerce, des chambres consultatives et des chambres d'agriculture. »

La rigueur du temps empêche nécessairement les travaux à la campagne. Dieu veuille qu'elle n'arrête pas ceux de nos chantiers ! La neige succédera probablement à ce froid précoce, et lorsque la fonte se produira, c'est alors que nous pourrons nous rendre compte de l'état de la récolte.

Le prix des vins est toujours stationnaire et celui des froments varie peu. Les arrivages continuent à combler le déficit de notre

récolte, aussi le prix du pain n'a-t-il pas sensiblement augmenté. Cependant le moment nous semble venu de se préoccuper, sinon d'appliquer un tarif, du moins de fixer un maximum qui soit un prix compensateur entre les différents cours des farines.

Ce serait une sage mesure qui n'entraverait pas la liberté du commerce et modérerait le prix du pain.

On se demande ce que fera la Chambre à l'égard des pays vignobles, si rudement atteints cette année dans leur production.

Ne serait-il pas juste d'alléger, pour ces contrées, les charges qui les grèvent ? Quand les inondations sont venues frapper nos vallées, n'avons-nous pas vu voter des secours aux inondés et accorder des dégrèvements d'impositions ?

Pourquoi n'en serait-il pas ainsi cette année pour les vignobles ?

La dîme, dont la Révolution se fait si souvent une arme, était variable, ne portait jamais que sur le dixième de la récolte, et, par conséquent, n'était jamais une charge trop lourde. L'imposition actuelle n'a point ce caractère ; elle est fixe, et l'Etat a le droit de la percevoir tout entière, quels que soient les produits de l'année. La différence pourrait bien être favorable à la dîme ; qu'en pense la nouvelle école ?

ENTERREMENT CIVIL DE RANVIER.

Voici sommairement les incidents qui ont marqué l'enterrement civil du citoyen Gabriel Ranvier, ancien membre de la Commune.

Le gouvernement avait fait annoncer qu'il s'opposerait formellement à toute démonstration en faveur d'un homme qui, quoique non amnistié, est venu mourir à Paris par une tolérance toute spéciale.

Cette interdiction n'était pas tellement absolue qu'on l'avait crue au premier abord ; ainsi l'ont compris les feuilles socialistes qui donnaient rendez-vous aux frères et amis pour accompagner à sa dernière demeure un de leurs plus notables patrons.

Le citoyen Ranvier occupait l'appartement, très-modeste du reste, d'une maison sise au coin de la rue des Tournelles et de la rue Haxo. De telle sorte, qu'au dire des mieux informés, il pouvait voir de sa chambre, de son lit même, la tombe que la piété et le patriotisme ont élevée aux victimes qu'il avait si impitoyablement livrées aux balles des assassins. On ne dit pas que cette vue lui ait inspiré le moindre repentir. Mais passons.

Jeudi, dès dix heures du matin, des amis politiques du défunt se rendaient à l'appel qui leur avait été fait, et à midi leur nombre s'élevait à 2,000 environ.

A midi un quart, le corps a été descendu et placé sur un corbillard de dernière classe. Le deuil était conduit par le fils, brigadier dans un régiment de cavalerie. Venait ensuite des franc-maçons avec leurs insignes, et les assistants.

Le cortège s'est dirigé vers le cimetière de la Villette, et, le long de la route, des ci-

toyennes que l'on rencontre à toutes les réunions démocratiques faisaient la quête. Nul besoin d'ajouter que leur escarcelle ne s'est pas remplie.

Sur le bord de la fosse, plusieurs discours ont été prononcés, et voici d'après la Patrie, qui s'y trouvait par curiosité, le résumé de ces excentriques oraisons funèbres.

Nous laissons la parole à notre estimable confrère :

« Le citoyen Tabouraud ouvre la série des phrases de glorification du martyr Ranvier et des bordées d'injures peu déguisées contre les républicains qui ne sont pas du parti de l'honnête citoyen que l'on enterre.

» Le rédacteur du Mot d'Ordre déclare, d'abord, qu'il est chargé de remplacer Humbert, retenu dans le Midi par sa campagne amnistiaire.

» La mort, plus clémente que M. Waddington et M. Le Royer, vient d'amnistier Ranvier, dit-il, et de le délivrer des tortures patriotiques qu'il subissait (?).

» Il avait tous les courages. S'il avait pu rentrer en France il y a un an, il aurait pu se guérir ; les proscriptionnaires ont tué Ranvier.

» Son éternel honneur sera d'être resté pauvre, car les sacrifices des combattants de la Commune ont servi aux faux républicains à se tailler des rentes.

» — A mort Gambetta ! exclame un assistant.

» Nous sommes obligés d'abrégier, et nous le regrettons, car il y a là un programme qui promet.

» Voici la péroraison : « Quand la bataille a été finie, ces lâches sont revenus applaudir aux vainqueurs et insulter les vaincus. Tas de vrais républicains, je vous donnerais tous volontiers à la mort pour que Ranvier nous soit rendu. »

» Après le débit de quelques insanités par un citoyen aussi inconnu que barbu et prolix, nous arrivons à un comble.

» Il est une heure et demie ; le canon se fait entendre. Un citoyen Boulard prend la parole précisément à ce moment. Il change sa première phrase et s'écrie : « Voilà le canon de Gambetta qui annonce la rentrée de l'Assemblée criminelle de 1871. »

» Tous ceux qui dans l'assistance gardaient le moindre vestige du bon sens n'ont pu s'empêcher d'éclater de rire. La majorité applaudit.

» Inutile de dire qu'aucun coup de canon n'a été tiré à l'occasion de la rentrée et qu'il s'agissait des exercices journaliers des artilleurs du fort de Romainville. »

Etranger.

UN NOUVEAU PARTI LIBÉRAL EN RUSSIE.

Un nouveau parti dont on prévoyait depuis quelque temps déjà l'apparition, se forme actuellement à Pétersbourg et à Moscou. Ce n'est à vrai dire ni le nihilisme, ni la réaction, c'est un parti libéral, progressif et modéré, et qui voudrait obtenir que le czar associât le czarévitch à l'Empire.

C'était la chambre du ménage, et Robert se trouva très-heureux d'y procéder enfin à sa toilette. La lumière y faisait pourtant terriblement défaut, car elle n'y pénétrait qu'après avoir traversé la première pièce. Mais ce détail n'était pas tellement important qu'on n'y put suppléer par un peu d'adresse.

Le jeune homme en déploya beaucoup, et beaucoup aussi de dextérité, si bien que, fort peu d'instants après son entrée dans la pièce sombre, il en ressortit complètement défiguré.

Ses cheveux blonds avaient recouvert leur courbe élégante, à peine soulevés aux tempes, comme par un souffle léger ; sa monstache, abondante et soyeuse, ombravait une bouche mélancolique par accident, mais qui semblait, en réalité, faite pour l'esprit et le sourire.

La bienheureuse valise contenait une tenue complète d'homme du monde en voyage, avec une pointe de recherche que le séjour de Royan pouvait rendre nécessaire.

Cela détonnait un peu dans le milieu rustique où se produisait soudainement cette œuvre d'un bon faiseur, et cela n'en rendait pas moins son propriétaire tout à fait agréable à voir.

Au moment d'offrir quelque argent à l'épouse du Figaro des Accroches en échange du bon office qu'il venait d'en recevoir, Robert se souvint que son porte-monnaie avait coulé dans le fleuve et que sa

valise ne contenait qu'un billet de mille francs.

Espérer trouver la monnaie de cette somme sur ce coin de rocher était une naïveté trop grande pour que Robert s'y arrêtât. Pierrette Rovelou pouvait toutefois le tirer d'affaire, et, pour la rejoindre décemment sans payer, il imagina de demander à son hôtesse s'il ne serait pas trop indiscret de conserver jusqu'au lendemain la chambre qu'elle lui avait si obligeamment prêtée.

— Vous me dites qu'il n'y a pas d'auberge ici, ajouta-t-il, et pourtant je ne pourrai guère repartir aujourd'hui même. Comment faire ?

— Restez chez nous, monsieur, dit la femme après avoir un instant réfléchi. J'enverrai Toulouse dormir à l'étable, et j'irai coucher chez ma sœur.

Robert s'exécuta pour la forme, charmé d'avoir un abri pour la nuit, s'il ne pouvait atteindre facilement, avant le soir, une station de bateau à vapeur.

Puis il prit congé de M^me Toulouse, laquelle contemplant, avec une évidente admiration, le bel inconnu qui lui était tombé du ciel.

Celui-ci reprit le chemin déjà parcouru, revêtit le petit mur, le berceau tout enligné où ne se montraient plus les yeux de velours, et découvrit enfin la maisonnette de la famille Rovelou.

Sur le seuil, trois femmes attendaient, l'œil rivé au coude de la muraille ; trois femmes, dont l'une

leva les mains au ciel en l'apercevant, dont l'autre vint en courant à sa rencontre, tandis que la troisième, immobile et sereine, débout dans le cadre étroit de la porte, semblait une gracieuse peinture inondée de soleil.

— Ah ! monsieur !... monsieur ! criaient déjà Pierrette qui arrivait tout essouffée, enfin vous voilà !... J'avais peur, tant vous êtes modeste... que vous ne revinsiez pas !...

— Rovelou, mon brave ami, ne m'eût pas pardonné de ne pas saluer sa mère...

— En lui rendant sa fille... Sans vous, j'étais perdue !

— Oh ! n'exagérons pas. Les matelots vous auraient très-bien sauvée, une minute plus tard.

— Non pas, monsieur, cette minute aurait suffi pour me rejeter sous la roue... et, voyez, j'en porte déjà la marque.

Elle montrait en parlant ainsi une plaque bleuâtre qui indiquait sur son front, tout près de la tempe, la place d'un choc violent.

— Monsieur ! vous me l'avez sauvée !... elle m'a tout raconté !... sanglotait la vieille femme près de laquelle le jeune homme était arrivé, et qu'il saluait aussi profondément, aussi respectueusement qu'une duchesse.

Il est vrai que la jeune fille, silencieuse, devait prendre et prit en effet pour elle la moitié de ce salut.

Robert, avec une rondeur affable, déclara qu'il était charmé d'avoir pu rendre à Rovelou, dans la personne de sa sœur, une part du service capital qu'il en avait reçu lui-même dix-huit mois auparavant.

— Mon fils vous a donc fait quelque bien ? interrogea avidement la mère.

— Il m'a délivré de trois abominables gredins qui en voulaient à ma bourse, à ma montre et, je crois même, à ma vie, car les couteaux commençaient à se montrer.

— Il vous a délivré ?...

— Il s'est jeté sur le trio sans compter, comme un brave, frappant à poings fermés, et, les vauriens mis à la raison, je suis resté très-convaincu que, si je n'ai pas eu deux pouces de fer dans la poitrine cette nuit-là, c'est à Rovelou que j'en suis redevable.

— Ah ! le bon fils que j'ai là ! s'écria la vieille femme avec une explosion d'orgueil maternel.

Cette façon de détourner les louanges de sa propre personne rendit la position plus facile à Robert. Il pria M^me Rovelou de le regarder comme un ami de son fils, très-heureux de parler de lui en famille et de ne plus songer à la reconnaissance qu'elle prétendait lui devoir.

Naturellement il ne fut pas obéi ; Pierrette en avait long à raconter sur les suites de son imprudence, la façon dont elle perdit le sentiment, la

Pour ne pas être confondus avec les nihilistes, les chefs de ce parti ont dressé des listes imprimées de leurs principaux adhérents dont le nombre augmente chaque jour.

Ce parti proclame hautement qu'il abhorre la Révolution et les moyens révolutionnaires; il promet son appui au gouvernement impérial si des mesures libérales sont adoptées.

Il ne veut d'ailleurs procéder que par voie de pétitionnements adressés au czar libérateur.

Il professe de n'agir qu'au grand jour, ouvertement et sans le moindre comité secret.

Il se propose de faire circuler dans toutes les villes et villages une humble pétition demandant au czar de daigner se placer à la tête du mouvement libéral.

Il déclare en outre qu'il ne veut agir ni avec précipitation ni avec violence, mais avec prudence, fermeté et une persévérante résolution.

On affirme dans notre monde politique que de grands personnages russes sont les instigateurs de cette manifestation projetée, et dans les hautes sphères allemandes on se montre très-sympathique à cet effort honnête et sincère qui est considéré dans l'entourage de l'empereur Guillaume comme le plus sûr moyen d'en terminer avec le nihilisme.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

La gendarmerie a arrêté samedi dernier, sur le marché de Saumur, un individu qui offrait à vil prix une jument qu'il venait de voler dans la commune de Saint-Lambert-des-Léveés. C'est un nommé Hardouin, auteur de plusieurs vols de ce genre commis dans nos environs.

La jument a été déposée en fourrière, et Hardouin à la maison d'arrêt de Saumur, où il pourra méditer sur les inconvénients qu'il y a à s'emparer de la chose d'autrui sans le consentement de son propriétaire.

Saint-Hilaire-Saint-Florent. — Samedi dernier, vers onze heures un quart du matin, un incendie s'est déclaré, au bourg de Saint-Florent, dans l'atelier de menuiserie de M. René Cassius.

Les pompiers de la localité, arrivés presque aussitôt sur les lieux, ainsi que les habitants, ont attaqué le foyer de l'incendie dont la flamme menaçait de se communiquer aux bâtiments voisins.

Peu après, un détachement de l'Ecole de cavalerie arrivait avec une pompe, et à une heure de l'après-midi tout danger avait disparu.

Un pan de mur de façade qui menaçait de s'écrouler, et qui dans sa chute pouvait blesser ou tuer les travailleurs, a été jeté par terre, sur l'ordre de la gendarmerie et d'après l'avis de M. le maire de la commune.

Le feu était complètement éteint à deux heures du soir.

Les pertes, consistant en bâtiments, bois de menuiserie, caisses à vin de Champagne, outils, etc., sont évaluées à environ 5,550 fr., couvertes par une assurance à la France.

Cet incendie avait pris naissance dans l'atelier de menuiserie, au moment du déjeuner des ouvriers. On présume que le feu de la cheminée, que personne ne pouvait surveiller, se sera communiqué aux copeaux.

Avis administratif.

VILLE DE SAUMUR.

Cours publics de Physique et de Chimie.

Le Maire de la ville de Saumur informe ses concitoyens qu'un cours public et gratuit de physique et de chimie sera fait par M. Zupp, à partir du jeudi 4 décembre 1879, et sera continué les jeudis suivants.

Ces cours auront lieu à 8 heures du soir, dans la classe de physique du collège communal.

Les leçons comprendront: pour la chimie, l'air atmosphérique et les gaz qui le composent, et, pour la physique, l'électricité dynamique.

Le Maire, J. COMBIER.

ANGERS.

Le bruit court, en ville, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, que la justice serait enfin sur les traces de l'assassin ou des assassins de la Baumelle. Une contestation, qui se serait élevée dans un café, entre deux individus échauffés par les fumées du vin, aurait valu le ou les coupables.

ENCORE LE *Courrier d'Angers*.

Nous lisons dans la *Gazette des Tribunaux*:

« Sur l'ordre de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, M. le procureur général près la cour de cassation, par un réquisitoire de ce jour, vient de saisir la cour de cassation d'une demande à fin d'annulation pour excès de pouvoir des motifs du jugement rendu le 22 novembre dernier par le tribunal correctionnel d'Angers.

» La *Gazette des Tribunaux* a publié, dans son numéro du 28 novembre, ce jugement, rendu, on s'en souvient, sur les poursuites intentées contre M. de la Garde, directeur-gérant du *Courrier d'Angers*, condamné pour outrage à M. Chudeau, substitut du procureur général près la cour d'appel d'Angers. »

TOURS.

La troupe qui joue en province *Thérèse Raquin* a été beaucoup plus heureuse, pécuniairement parlant, à Tours qu'à Saumur, où le public a montré si peu d'empressement. Qu'on en juge par l'extrait suivant d'un article du *Journal d'Indre-et-Loire*:

« Théâtre de Tours. — Bon nombre de places avaient été retenues à l'avance pour

la représentation de *Thérèse Raquin*, et bon nombre de gens, secouant enfin leur apathie habituelle, la salle s'est trouvée vendredi soir brillamment remplie. Le nom de M^{me} Marie Laurent, placé en vedette sur l'affiche, le nom de l'auteur auquel l'*Assommoir* a donné du relief, ont suffi pour opérer le miracle de la multiplication et appeler au théâtre les indifférents et les tièdes qui en oublient le chemin.....

».... Ce qu'il importe de constater, c'est que l'interprétation est excellente, que les interprètes ont été chaudement applaudis et rappelés et qu'ils ont puissamment contribué à la réussite.

» M^{me} Marie Laurent, qui reçoit toujours ici un accueil sympathique, a été honorée d'une ovation; le public lui a fait, au lever du rideau, une flatteuse entrée, bien justifiée plus tard, du reste, par le remarquable talent avec lequel M^{me} Marie Laurent représente M^{me} Raquin la mère..... »

Publications de mariage.

Jean-Baptiste Vassou, vannier, et Antoinette Blandin, chapeletière, tous deux de Saumur.

Jacques-Louis Ravault, maréchal-ferrant (veuf), et Marie Boutet, sans profession, tous deux de Saumur.

Chacun sait combien le goudron est un médicament précieux dans les cas de bronchite, phthisie, catarrhes, rhumes, et en général contre les affections des bronches et des poumons.

Malheureusement, bien des malades à qui ce produit serait utile, ne l'emploient pas, soit à cause de son goût qui ne plaît pas à tous, soit à cause de l'ennui que leur donne la préparation de l'eau de goudron.

Aujourd'hui, grâce à l'ingénieuse idée de M. Guyot, pharmacien à Paris, toutes les répugnances, plus ou moins justifiées du malade, ont cessé d'exister.

M. Guyot est parvenu à enfermer le goudron sous une mince couche de gélatine transparente, et à en former des capsules rondes de la grosseur d'une pilule. Ces capsules se prennent au moment du repas et s'avalent facilement sans laisser aucun goût. Aussitôt dans l'estomac, l'enveloppe se dissout, le goudron s'émulsionne et s'absorbe rapidement.

Ces capsules sont d'une conservation indéfinie; à ce point que, d'un flacon déjà entamé, celles qui restent ont conservé toute leur efficacité au bout de plusieurs années.

Les *Capsules de goudron de Guyot* offrent un mode de traitement rationnel et qui ne revient pas à plus de dix ou quinze centimes par jour, et dispense de l'emploi de toute espèce de tisane.

Comme tous les bons produits, les capsules de goudron de Guyot ont soulevé de nombreuses concurrences. M. Guyot ne peut garantir que les flacons qui portent sur l'étiquette sa signature imprimée en trois couleurs. (6)

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (novembre 1879), à 60 centimes par numéro mensuel. — Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Texte.

Robert de Cotte, architecte. — Les Olives, intermède, par Lope de Rueda. — Notes sur la prononciation française (suite). — Observatoire et éclairage électrique au fond de la mer. — Le Locataire des demoiselles Rocher, nouvelle (suite). — Usson

(Puy-de-Dôme). — Terribilia. — Béranger à Rouen. — L'Observatoire de Montsouris. — Bruges. — Le Troglodyte. — E.-J. Leclaire, peintre en bâtiments. — La Camargue (Bouches-du-Rhône). — La Fable égyptienne du Lion et de la Souris. — Bagage du voyageur (suite et fin). — Le Calvaire de l'église Saint-Nicolas, à Troyes. — Une Parole de Jeanne Darc. — Petit Dictionnaire des arts et métiers avant 1789 (suite). — Les Ennemis des livres (suite). — Les Pères de la Thébaïde. — Visite de Louis XIV à la manufacture des Gobelins. — Agrippa (fin). — Secours moral contre les maladies.

Gravures.

Robert de Cotte, premier architecte de Louis XIV, d'après la peinture de Rigaud gravée par Drevet. — Appareils de sauvetage; Observatoire sous-marin avec lanterne électrique. — Croix de l'absolution de Henri IV, à Rome. — Restes du château d'Usson. — La Prise d'une redoute devant Mantoue, en 1796, eau forte de Duplessi-Bertaux. — Anémomètre. — Aéroscopie. — Un Coin de rue, à Bruges. — Le Troglodyte, composition et dessin de Karl Bodmer. — Taureaux dans la Camargue, peinture par Vayson. — Bagage du voyageur (fig. 7, 8, 9). — Pharmacie de poche. — Le Calvaire dans l'église de Saint-Nicolas, à Troyes. — Une Boutique de boulanger au quinzième siècle, d'après Louandre. — Un Boulanger au seizième siècle, d'après Jost Amman. — Jeton de la corporation des boulangers de Paris. — Pierre Segurier et Madeleine Fabri sa femme, médaille du Musée de la Monnaie. — La Vie des Pères du désert, par Pietro Lorenzetti, peinture du quatorzième siècle (Musée des Offices, à Florence). — Visite de Louis XIV à la manufacture des Gobelins, en 1677, peinture de Charles Lebrun. — La Mosquée d'Aïn-Beïda, où Abd-el-Kader prêcha la « guerre sainte. »

Éclairage de la Ville de Paris.

Les essais multipliés, que l'on fait depuis quelque temps sur l'application de l'électricité à l'éclairage public et particulier, font progresser la consommation du gaz au lieu de la restreindre, ainsi que certains esprits auraient pu le craindre.

Pour ne citer que la Compagnie Parisienne d'éclairage et de chauffage par le gaz: cette puissante Société, en présence de l'accroissement annuel de la consommation du gaz, et en prévision de l'avenir, termine, en ce moment, la construction d'une usine monstre, située sur les bords de la Seine, à Clichy, et reliée au chemin de fer de l'Ouest; plusieurs conduits d'un mètre de diamètre partiront de cette usine, et sur une longueur de 42 à 45 kilomètres alimenteront le réseau d'une partie de la capitale.

Il est à remarquer que la Compagnie Parisienne, pour ses travaux de canalisations, en dehors des usines, emploie exclusivement les tuyaux en tôle et bitume à joints précis, dits tuyaux Chameroy, et fournis par la Société Chameroy de Paris.

La longueur métrique des tuyaux Chameroy, placés dans Paris et sa banlieue, pour le service du gaz, depuis 1855, est à ce jour de 1612 (seize cent douze) kilomètres de tuyaux d'un diamètre variant de 0,042 à un mètre.

Place du Petit-Thouars.

EXPOSITION DU GRAND MUSÉE ROMAIN

Aléthescope

Visible pour tous, hommes, dames, demoiselles et enfants.

CHANGEMENT DE SPECTACLE.

Ouverture tous les soirs, de 6 heures 1/2 à 10 heures, et les jeudis et dimanches, de midi à 10 heures du soir.

Entrée du jour, 20 centimes, et le soir 30 centimes. — Moitié prix pour les enfants de moins de 10 ans.

LE BON L'utile LE BEAU L'agréable

Autrefois La Prime

REVUE BI-MENSUELLE

De la Littérature, de l'Industrie et des Beaux-Arts.

Bureaux à Paris, 18, rue des Martyrs.

ABONNEMENTS: Phare littéraire seulement, 6 fr. par an; — Phare littéraire et financier, 9 fr. par an. — Phare littéraire et musical, 12 fr. par an.

Toutes communications doivent être adressées à M. Paul PROTEAU (de Saumur), Directeur-Propriétaire, 2, cité Barat, à Asnières (Seine), ou au Secrétaire de la Rédaction, 18, rue des Martyrs.

Salernes, 13 février 1879.

Monsieur MICHEL, pharmacien à Aix.

Je profite de l'occasion d'un messenger de Salernes pour vous prier de vouloir bien être assez bon de m'envoyer encore quatre flacons de votre Elixir antirhumatismal. Comme depuis dix-huit ans je ne me suis pas senti mieux qu'à présent, et ne voulant pas en être dépourvue à présent au renouvellement du sang, je vous prierais de m'envoyer ces quatre flacons par le retour du messenger, et plus tard je vous adresserai une lettre de remerciement du bien que votre Elixir antirhumatismal m'a fait, des souffrances que j'endurais

façon dont elle le retrouva, l'espèce d'étourdissement qui persista chez elle à la reprise de ses facultés et le peu de gratitude qu'elle avait tout d'abord témoigné à son sauveur, tant elle était profondément troublée.

Robert prit le parti de laisser passer le flot de cette joie exubérante, d'autant mieux qu'il n'avait rien gagné à vouloir l'enrayer, et que M^{me} Emmeline y semblait prendre un intérêt très-vif.

Comme si la jeune fille eût senti tout à coup la convenance ou la nécessité d'expliquer cet intérêt, elle dit, en prenant la main de Pierrette:

— Je suis heureuse et reconnaissante, moi aussi, monsieur, car Pierrette Rovelou est pour moi une mère... mieux qu'une mère, acheva-t-elle avec une nuance d'amertume.

Pierrette lui jeta un regard de reproche.

— M^{me} Emmeline dit cela parce que je l'ai, en partie, élevée, fit-elle avec un peu d'embarras. C'était bien facile, allez, monsieur!... Si toutes les élèves étaient comme elle!...

Emmeline embrassa carrément la vieille fille pour la faire taire, pendant que la mère Rovelou, toute rayonnante, versait du lait frais dans de grandes tasses bleues pour faire accueil à son hôte.

Cette aventure, où l'idylle touchait au drame de si près, eut le don de distraire puissamment les

idées sombres du jeune homme. Peut-être était-ce précisément la seule qui eût quelque chance de l'arracher à des préoccupations intimes et douloureuses, telles que le refus qu'il venait d'essayer.

Avec l'évidente bonne volonté de les fuir, — bonne volonté qu'il ne possédait pas en mettant le pied sur le bateau à vapeur, — il se prêta le plus complaisamment du monde au vent de nouveauté qui soufflait autour de lui.

Cette mère octogénaire et touchante, cette femme simple, cette jeune fille grave, cet intérieur champêtre, ce parfum de lait frais et de roses sauvages, tout cet ensemble, si différent du milieu dans lequel s'écoulait sa vie, le reposait des souvenirs de la veille.

Une femme belle, froide, coquette, un hôtel somptueux, un salon plein d'adulateurs ou de niais, une conversation brillante et vide, des espérances brisées comme un jouet, oublierait-il ce mélange d'attraits, de lassitude et de désillusions? Il ne le pensait pas. Du moins lui paraissait-il doux de s'en arracher un instant comme on cherche à se soustraire à un cauchemar!

Ici, dans ce pittoresque hameau, dont le nom même était une bizarrerie de plus, la nature était maîtresse souveraine. L'art était ignoré. A peine si le convenu introduisait quelques timides améliorations.

La maison Rovelou avait emprunté à la civilisa-

tion un pan de briques, en avant du rocher, permettant deux pièces à cheminée de s'étaler au midi. C'était presque du luxe. Mais les meubles grossiers, la vaisselle vulgaire, le linge roux se hâtaient de protester contre cet empiètement.

La mère raconta que le capitaine avait fait reconstruire pour elle la maisonnette dès qu'il avait gagné quelque argent. Peut-être aurait-elle aimé tout autant sa maison creusée d'autrefois, mais son fils n'avait pas entendu de cette oreille. Si bien que, sauf deux ou trois maisons de petits propriétaires du cru qui avaient bâti en pierres comme des grands seigneurs, celle-ci se trouvait l'une des plus agréables.

Robert en convint et félicita les habitantes d'avoir su y introduire, à côté du respect du passé, une ombre du confort d'aujourd'hui.

Ce mot de confort, qui fit doucement sourire Emmeline, s'appliquait à deux grands lits de laine sombre qui tenaient tout le plafond de la première pièce, et peut-être aussi à un enroulement de mouseline blanche, qui s'échappait, sous l'effort d'un vent léger, de la seconde pièce entr'ouverte.

Robert pensa que ce devait être le nid d'Emmeline, quoiqu'il s'expliquât mal comment une jeune personne de tournure et de manières si distinguées eût élu domicile dans cette retraite.

(A suivre.)

CLAIRE DE CHANDREUX.

depuis dix-huit ans, et qu'aujourd'hui, grâce à votre Elixir, je me trouve, Dieu merci, assez bien pour pouvoir faire mes petites affaires.

Pas autre chose à vous dire pour le moment que de bien vouloir recevoir mes prières et le remerciement du bien que vous m'avez fait.

Votre humble et dévouée,
Dame BERNARD, accoucheuse,
à Salernes (Var).

(Voir aux annonces.)

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais.
par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelnau, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalésière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalésière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalésière. LÉON PRYLET, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalésière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^e (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A POITIERS	A ANGERS
6 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.	10 h. 30 matin.	10 h. 54 matin.
8 10 —	—	—	11 14 soir.
1 25 soir.	4 50 soir.	—	—
4 55 —	—	—	—
7 40 —	11 35 —	—	—

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A MONTREUIL	A SAUMUR
5 h. 50 matin.	8 h. 52 matin.	8 h. 52 matin.	9 h. 48 matin.
10 45 —	5 14 soir.	5 14 soir.	6 25 soir.
12 15 soir.	3 35 —	3 35 —	4 15 —
6 45 —	10 32 —	10 32 —	11 15 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 29 NOVEMBRE 1879.

Cours de la Bourse de Paris du 29 novembre 1879.				Cours de la Bourse de Paris du 29 novembre 1879.				Cours de la Bourse de Paris du 29 novembre 1879.			
Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % amortissable	81 90			Crédit Foncier colonial	470			Canal de Suez	710		
3 % amortissable	83 05			Crédit Foncier, act. 500 f.	1055			Crédit Mobilier esp.	577 50	10	
4 1/2 %	112 25			Obligations foncières 1877	374 75			Société autrichienne	577 50	10	
5 %	115 10			Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	700			OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	515			Crédit Mobilier	561 25			Orléans	387		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	241			Crédit foncier d'Autriche	692 50	50		Paris-Lyon-Méditerranée	387 50		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	512			Est	701 25		1 25	Nord	392		
— 1865, 4 %	520			Paris-Lyon-Méditerranée	1132 50			Ouest	384 75		
— 1869, 3 %	406 50		50	Midi	865			Midi	383 50		
— 1871, 3 %	402			Nord	1465		5	Paris (Grande Ceinture)	387		
— 1875, 4 %	512			Océans	1145			Paris-Bourbonnais	383		
— 1876, 4 %	512 50			Ouest	790			Canal de Suez	465		
Banque de France	2370			Compagnie parisienne du Gaz	1312 50	60					
Comptoir d'escompte	840			C. gén. Transatlantique	610						
Crédit agricole											

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	8 heures 36 minutes du matin, direct-mixte.	8 heures 36 minutes du matin, direct-mixte.	8 heures 36 minutes du matin, direct-mixte.
6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers).	9 — 31 — — — — — omnibus.	9 — 31 — — — — — omnibus.	9 — 31 — — — — — omnibus.
8 — 56 — — — — — omnibus-mixte.	9 — 40 — — — — — express.	9 — 40 — — — — — express.	9 — 40 — — — — — express.
1 — 25 — — — — — soir.	10 — 44 — — — — — omnibus-mixte.	10 — 44 — — — — — omnibus-mixte.	10 — 44 — — — — — omnibus-mixte.
2 — 32 — — — — — omnibus.	10 — 58 — — — — — express-poste.	10 — 58 — — — — — express-poste.	10 — 58 — — — — — express-poste.
7 — 15 — — — — — omnibus.	Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.	Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.	Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

HOSPICE GÉNÉRAL DE SAUMUR.

ADJUDICATION DE FOURNITURES D'OBJETS DE CONSOMMATION

A faire audit Hospice général pendant l'année 1880.

Le vendredi 19 décembre 1879, à midi, il sera procédé, par la Commission administrative de l'Hospice général de Saumur, au siège de l'administration, rue des Boires, à l'adjudication des fournitures à faire audit Hospice général, depuis le 1^{er} janvier 1880 jusqu'au 31 décembre de la même année, des objets suivants :

- 1^{re} SECTION. Beurre, œufs;
- 2^e id. Sel, sucre, savon, riz, fromage de Gruyère, vermicelle, café, chocolat, poivre, amidon fin et surfin, farine de graine de lin;
- 3^e id. Huile de colza, chandelles, bougies;
- 4^e id. Bois de sapin;
- 5^e id. Charbon de terre en roche, de la provenance de Cardiff et de Merthyr (Angleterre).

L'adjudication aura lieu sur soumissions cachetées, lesquelles seront reçues au Secrétariat de l'Hospice général, jusqu'à l'heure incluse qui doit en précéder l'ouverture. Les personnes illettrées devront présenter une soumission dressée par un fondé de pouvoirs dont la procuration notariée sera jointe à l'enveloppe.

Les soumissions seront timbrées; elles porteront cette suscription : *Soumission pour la fourniture à faire à l'Hospice général de Saumur, des articles compris dans la section n°*. Elles exprimeront un rabais en centimes, sans fraction de centimes. Des prix fermes pourront être indiqués pour les 1^{re}, 4^e et 5^e sections.

On n'admettra à concourir aux adjudications que les personnes notoirement solvables et qui exercent personnellement le genre de commerce auquel se rapportent les adjudications.

Le cahier des charges est déposé au Secrétariat-Economat de l'Hospice général, où toutes personnes pourront en prendre connaissance, ainsi que des quantités approximatives à fournir, tous les jours non fériés, de huit heures du matin à cinq heures du soir. (629)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

MAISON ET MAGASIN

Situés rue Saint-Jean, n° 29. S'adresser à M. ENAULT, bijoutier, même rue. (647)

LA BANQUE CENTRALE D'ÉMISSION

ÉMET

10,000 BONS HYPOTHÉCAIRES De 350 fr.

REMBOURSABLES A 400 FR. EN 20 ANNÉES.

Intérêt annuel : 20 fr. payables par semestre (Jouissance du 1^{er} Janvier 1880).

LE PLACEMENT RESSORT A 5 7/8 % SANS COMPTER LA PRIME DE REMBOURSEMENT.

Garantie : une première hypothèque sur :
1^o Deux millions deux cent mille mètres de terrains à construire à Soulac-Bains (Gironde);
2^o Un beau château approprié en Casino;
3^o Un grand hôtel en pleine exploitation.

Le produit des BONS est destiné à la création de l'entreprise et à développer les opérations de la Société au moyen des immeubles et terrains qu'elle vient d'acquérir; à établir un chemin de fer de la gare à la plage; à installer sur le bord de la mer un magnifique Casino dans le château acquis à cet effet; enfin à construire de nombreux chalets modèles.

Un Comité sera constitué pour veiller à l'exécution des engagements pris en faveur des porteurs de Bons.

ON VERSE :
50 fr. en souscrivant;
100 fr. à la répartition;
200 fr. du 1^{er} au 15 janvier contre remise du titre.

Toute souscription de Dix Bons donnera droit à l'échange contre mille mètres de terrains à prélever sur ceux de la Société. — La plus-value espérée sur ces terrains permet d'évaluer le bénéfice à réaliser à quatre ou cinq fois le capital souscrit.

LA SOUSCRIPTION PUBLIQUE SERA OUVERTE

Les 8, 9 et 10 Décembre

A PARIS : à la BANQUE CENTRALE D'ÉMISSION, 22, rue Neuve-Saint-Augustin;
A BORDEAUX : chez MM. H. DE LONGUERUE et C^e, banquiers;

Et chez tous les banquiers correspondants.

On souscrit dès maintenant. Les souscriptions libérées immédiatement jouiront d'une bonification de 5 francs. (650)

A VENDRE

UNE JUMENT

Avec son harnachement. S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

Pour Noël 1880, MAISON

A Saumur, rue Saint-Jean, n° 10. S'adresser audit notaire. (622)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

MAISON

Située à Dampierre, sur la route, Comprenant cinq pièces, servitudes, pompe et jardin de 11 ares. S'adresser à M. DION, propriétaire à Dampierre. (652)

A VENDRE

D'OCCASION,

UNE PAIRE DE MEULES

De 1 mètre 65 cent.

Volets, tournants et virants.

S'adresser à M. Joseph DAVY, menuisier à Saumur. (653)

M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un petit clerc

M^e MAURICEAU, huissier-audencier, demande de suite un petit clerc.

DEUIL

COMPLÈT TOUT PAIÉ ET EN 10 HEURES Robes, Costumes, Tissues deuil et demi-deuil.

AVIS POUR LA PROVINCE. — L'organisation spéciale de la Maison permet d'expédier, quelle que soit leur importance, tous les deuil 10 heures après la réception de la commande. — Pour les Nobles, envoyer un corsage et la longueur de jupe. — Pour les Modes, désigner le deuil que l'on porte et le genre de coiffure de la personne.

AU SABLIER, 2, B^e Montmartre, Paris Envoi franco contre remboursement à partir de 25^{fr} DEMANDER LE CATALOGUE ILLUSTRÉ

50, BOULEVARD SAINT-GERMAIN ENCRE NOUVELLE MATHIEU-PLESSY *



Croix de la Légion d'Honneur à l'Exposit. univ. de 1867. ENCRE NOUVELLE Double Violet A COPIER Adoptée par toutes les grandes Administrations. DÉPÔT CHEZ TOUS LES PAPETIERS

ÉPICERIE GÉNÉRALE

CH. SALMON

73, Rue d'Orléans, SAUMUR.

Vente de Marchandises de premier choix à des prix exceptionnels de **BON MARCHÉ** :

Chandelle premier choix	0,55 le 1/2 kilog.
Id. perfectionnée	0,60 id.
Savon de Marseille	0,35 id.
Bougies depuis	1,10 id.
Huile à brûler épurée	0,50 id.

Toutes les autres Marchandises sont vendues dans les mêmes conditions de Bon Marché. (627)

On est prié de ne pas confondre la MAISON SALMON, qui n'a rien de commun avec la Maison Hütt, même rue, même numéro.

MEUBLES ET TAPISSERIE

E. MARAIS

TAPISSIER-DÉCORATEUR

49, Rue d'Orléans, Saumur.

MEUBLES DE TOUS STYLES, SIÈGES & TENTURES

Travaux en tous genres à façon.

ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL

DE SARRAZIN MICHEL, d'Aix (Provence).

Guérison sûre et prompt des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciatique, migraines. 10 fr. le flacon pour 10 jours de traitement. — UN FLACON SUFFIT ORDINAIREMENT.

Dépôt chez tous les principaux pharmaciens de chaque ville; à Saumur, chez M. NORMANDINE. (394)

En vente chez tous les libraires :

LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'ÉQUITATION CIVILE

ET DE L'ÉCOLE D'ÉQUITATION MILITAIRE DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830).

Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

LES CHRONIQUES SAUMUROISES

Par le même auteur. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

ETUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU

ET LES

ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR

Par le même. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.